

* Représentants de la Communauté

Membres de nos Conseils d'établissement



Commission scolaire
des Patriotes



- * Cadre législatif
- * Pourquoi nommer un ou des représentants de la communauté ?
- * D'où pourraient-ils provenir ?
- * Mise en situation: portrait de nos écoles
- * Expériences partagées
- * Liens de la Commission scolaire avec les organismes communautaires

* Contenu de la présentation

* Cadre législatif

Selon le paragraphe 5, du deuxième alinéa de l'article 42 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I - 13.3)

La **composition** d'un conseil d'établissement:

- * Deux représentants de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de l'école. Ils n'ont pas le droit de vote.

La **désignation** du ou des représentants de la communauté:

- * Par une résolution des membres du conseil d'établissement, lors d'une séance régulière du CÉ.

- C'est au CÉ qu'il revient d'établir des critères et de juger de la pertinence d'une candidature.
- Il revient également au CÉ de déterminer la durée des mandats des représentants de la communauté.

* Cadre législatif

Selon l'article 74 sur les fonctions et pouvoirs généraux:

Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan stratégique de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation périodique.

Pour l'exercice de ses fonctions, le conseil d'établissement s'assure de la participation des personnes intéressées par l'école.

À cette fin, il favorise l'information, les échanges et la concertation entre les élèves, les parents, le directeur de l'école, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et les représentants de la communauté, ainsi que leur participation à la réussite des élèves.

* Pourquoi nommer un ou des représentants de la communauté?

Objectif qui guide nos actions en CÉ: la réussite des élèves.

Avoir un représentant de la communauté au CÉ peut:

- * nous apporter une expertise nouvelle;
- * nous donner accès à un réseau de contacts;
- * nous aider à la réalisation d'une activité en lien avec notre projet éducatif;
- * ...

Qui choisir?

On devrait rechercher d'abord et avant tout une personne représentative de la communauté locale, car l'un des buts de l'école (article 36 de la LIP) est de faire participer la communauté à la vie de l'école et vice et versa.

- * Maison des jeunes (prolongement de la vie scolaire au secondaire)
- * Maison de la famille
- * Bibliothèque
- * Intervenants sociaux
- * Policier et policier communautaire
- * Milieu municipal (responsable des loisirs, élu, ...)
- * CLSC
- * Organisme culturel (Carrefour des arts ...)
- * ...

*** D'où pourraient-ils provenir ?**

* Mise en situation: portrait de nos écoles

Au secondaire:
4 écoles (sur 10)

Niveau	École	Communauté de provenance
Secondaire	Ozias-Leduc	DG de la municipalité Intervenant social (prévention)
Secondaire	Éducation internationale	Conseiller municipal
Secondaire	De Mortagne	Municipal
Secondaire	De Chambly	Responsable Maison des jeunes
Primaire	De Montarville	Sport
Primaire	St-Charles	Club Optimiste
Primaire	St-Denis	Bibliothèque municipale
Primaire	Mère-Marie-Rose	Comité Famille-Jeunesse

Au primaire:
10 écoles (sur 53)

*Expériences partagées

*Sylvain Deblois, École des Cœurs-Vaillants

*Marc Gauthier, École St-Charles, École secondaire Ozias-Leduc

*Marie-Hélène Talon, École Éducation internationale

*Présentation Madame Lyette DesGroseilliers

* Liens de la Commission scolaire avec les
organismes communautaires



Commission scolaire
des Patriotes

Le partenariat à la Commission scolaire des Patriotes

ANALYSE

- Afin de bien cerner le portrait actuel du réseau de partenaires de la Commission scolaire des Patriotes, nous avons débuté par un travail d'analyse. Tout d'abord, un recensement des activités de partenariat par différents projets et comités a été réalisé.

- Nous constatons que dans l'ensemble, la CSP est un partenaire important dans le développement de la communauté comme l'atteste son rôle dans les différentes instances de concertation. La Commission scolaire des Patriotes est une organisation active dans sa communauté, car elle croit en la réussite et le bien-être des élèves.

- Par ses actions elle véhicule le message que plusieurs acteurs, dont la famille, les professionnels de l'éducation, le personnel de la CSP, les acteurs socio-économiques, les organismes locaux, ont tous une part de responsabilité dans la réussite éducative.

- Dans la même veine, on constate des partenariats établis avec plusieurs organismes. À titre d'exemple, la CSP s'implique dans des dossiers jeunesse, dont la lutte au décrochage scolaire, dans le développement des saines habitudes de vie et diverses interventions en milieu plus défavorisé pour favoriser le passage vers le monde scolaire.
- (ex: Mission persévérance, Vallée-en forme et la diffusion de l'outil mon portrait)

- La complémentarité des activités et le partage d'expertise de la CSP à celles du réseau externe sociocommunautaire deviennent un incontournable.

BESOIN

- Au-delà de son mandat, la CSP contribue également à sensibiliser les membres actifs de la communauté à l'importance de l'éducation, mais surtout à la valorisation du rôle qu'ils ont à jouer dans la réussite éducative des jeunes par le biais de partenariats diversifiés

(Ex: Membre du comité organisateur du colloque sur la réussite éducative de la Vallée-du-Richelieu)

- En travaillant en étroite collaboration et en mettant à profit nos compétences respectives, nous démontrons la complémentarité de services et nous pouvons assurer la continuité et la coordination de nos interventions auprès de l'élève.

- Par ces actions communes et complémentaires, nous encourageons la persévérance scolaire et la réussite éducative. Les démarches engendrées devront permettre à l'élève de la CSP de développer un sentiment d'appartenance à l'école ou au centre de formation, à la communauté et se sentir soutenu par son milieu.

OBJECTIF

- L'objectif est de poursuivre et de développer les partenariats locaux qui visent à mieux répondre aux besoins des différentes clientèles et à actualiser des projets qui conviennent à leur réalité. Le partenariat est donc essentiel afin d'aider et de supporter nos jeunes dans leurs parcours scolaire et professionnel

- Un partenariat de qualité est celui qui se définit par une association active entre les différents partenaires, qui tout en maintenant, leur autonomie, acceptent de mettre leurs efforts au service d'une problématique que nous partageons.

Participation à différents comités

- Membre du Regroupement de développement social de la Vallée-du-Richelieu
- Membre de la Table en développement social de Marguerite-d'Youville
- Membre de la Table de la petite enfance et des personnes démunies de la Vallée-du-Richelieu
- Membre du Comité d'évaluation du projet Ribambelle sur la Vallée-des-patriotes
- Membre du conseil d'administration de la Table jeunesse de la Vallée-des-Patriotes

- Membre du comité coordonnateur de Mission 005
- Membre de la table de la petite enfance et de la famille de Marguerite-D'Youville
- Partenaire du projet Grandiose
- Membre du comité Vallée-en-forme
- Représentante à l'instance régionale de concertation Montérégie (IRC)
- Personne responsable du suivi de réalisation de la formation du projet Ribambelle (subvention IRC et Avenir d'Enfants)